

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

Présents : Jonathan ARANDA, Carine BOISSY, Pascal CHASSERIAUD, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Françoise LERDA, Joël PÉRISSÉ, Jean-Claude PONCÉ, Danièle POUEYMIDANET, Franck SCHERRER.

Excusés : Jean-Marie LE LAY. Damien SABATHÉ

Secrétaire de séance : Fabienne DEGRAVE.

19h30, le quorum est atteint. La séance peut commencer.

1- Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du conseil municipal du 07/04/2022 ayant été transmis aux conseillers municipaux par courriel le 14/04/2022, Madame le Maire demande l'approbation de ce document. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Réforme de la publicité des actes

Madame le Maire informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2022 la dématérialisation des actes des collectivités devient le mode de publicité de droit commun. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Elle indique que 3 choix de mode de publicité sont possibles :

- l'affichage ;
- la publication sur support papier ;
- la publication électronique sur le site internet de la commune.

Mme le Maire propose le mode de publicité de publication des actes sur support papier, système actuellement en vigueur. Ainsi, elle rappelle que les actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

De plus, Mme le Maire précise qu'avec cette réforme le compte-rendu du conseil municipal n'est plus obligatoire. De ce fait, elle annonce qu'elle ne procédera plus à l'élaboration du compte-rendu de conseil municipal ; charge aux conseillers municipaux qui le souhaitent d'établir ce document. Elle informe que seul un procès-verbal indiquant les délibérations prises sera affiché.

3- Travaux d'éclairage public

M. PÉRISSÉ informe le conseil municipal qu'il a pris des renseignements auprès du SDE sur le devis établi pour le remplacement des 6 spots par des spots à leds avec disjoncteur individuel sur le parvis de l'église.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le coût de cette opération s'élève à 8 000 €, le SDE prenant en charge 50 % des travaux. Elle ajoute qu'il convient de délibérer pour accepter le remplacement des ampoules en leds de la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le projet soumis par le SDE 65 ;
- l'engagement de garantir la somme de 4 000 € au SDE 65.

4 – Location de salle des fêtes

Madame le Maire indique que ce point a été réglé en direct avec le SGC de Tarbes.

5 – Subventions

Madame le Maire informe que des associations ont sollicité la commune d'une demande de subvention.

AAPPMA (pêche) :	80 €
ADACA :	50 €
CLIC Vic gérontologie :	100 €

Le conseil municipal n'a pas souhaité répondre favorablement aux autres associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions à verser à ces trois associations à 11 voix pour, 2 abstentions.

6 – Travaux

- Agence postale

Madame le Maire informe que l'agence postale / secrétariat mairie sera fermée au public du 1er au 15 juillet 2022 inclus en raison de travaux (peinture et remplacement de dalles du faux-plafond). Cette période a été choisie en fonction des congés de Mme GRANGET-PEYRET, secrétaire.

- Plech

M. PÉRISSÉ indique que :

- **l'aire de jeux** : début des travaux le 8 juin, ; retard de livraison pour le jeu « balançoire tape-fesses » et le banc.

- **le city stade** : reprofilage de l'emplacement du city stade sera effectué avant les vacances d'été.

L'installation est prévue à l'automne en raison d'un retard d'approvisionnement des matériaux.

- **les terrains de pétanque** : début de réalisation de l'éclairage public le 7 juin

La réalisation des terrains est prévue pour l'été.

- Sécurité routière

M. PÉRISSÉ indique que les devis relatifs à l'installation de coussins Berlinois afin de ralentir la vitesse aux abords des premières maisons du chemin des Palombières et du cami dou Baradat sont les suivants : Géovia : 12 304 € HT, l'autre prestataire contacté (BG Signalisation) n'a chiffré que l'achat des coussins.

Mme le Maire indique la difficulté de coordonner les entreprises en raison des délais de livraison des divers matériaux, sachant que Géovia a déjà été retenue pour la réfection de ces deux routes.

Le conseil municipal approuve le choix de Geovia pour l'installation de coussins Berlinois sur le chemin des Palombières et le cami dou Baradat.

- Eglise

En attente de la reprise des travaux annoncée le 25/04/22.

Relances faites par téléphone puis courriel du 07/06/22.

Informations et questions diverses

Elections juin 2022

Madame le Maire informe de l'organisation retenue pour les élections législatives les 12 et 19 juin prochains. Le scrutin sera ouvert de 8 h à 18 h.

Festivités

- Feu de la Saint Jean : non retenu cette année en raison de nombreuses absences de conseillers le 24 juin.

- Fête des écoles : 1^{er} juillet à Saint-Lézer

- Concert de l'Indépendante de Vic : 2 juillet

- Festivités du PAL : 8 et 9 juillet

S'agissant du feu d'artifice, le conseil municipal s'est exprimé pour un tirage le samedi 9 juillet en clôture du week-end festif.

Logement communal

Madame le Maire informe qu'un locataire est parti « à la cloche de bois » et qu'elle a enclenché une procédure pour récupérer ce logement communal.

Ecole

Mme le Maire informe le conseil municipal de la tenue de réunions entre les enseignants de Pujo et Saint-Lézer, le maire de Saint-Lézer et Mme POUYEMIDANET. Des dérogations sont demandées, examinées par les maires des deux communes. En parallèle, elle indique qu'avec Mme POUYEMIDANET elles sont associées aux travaux de la commission communautaire des affaires scolaires.

Elle expose le diagnostic établi par les services de la CCAM sur le RPI de Pujo-Saint-Lézer, selon les 5 critères retenus par la commission.

Inondations

Une réunion avec le SMAA se tiendra le 6 juillet prochain avec les habitants impactés par les inondations.

Un retour sur le dégâts a été demandé pour le 30 juin afin que le SMAA ait le temps de travailler sur les zones les plus impactées et proposer des solutions aux habitants.

Réunion publique

La CCAM interviendra auprès des habitants de Pujo et des villages voisins le mercredi 7 septembre à 20h30 à PUJO pour informer et échanger sur les projets et actions communautaires (écoles, ordures ménagères, PLUI, santé, GEMAPI, ...).

La communication sera effectuée dans le magazine de la CCAM. Des flyers seront transmis à la mairie pour distribution aux habitants.

Diagnostic Climat Air Energie

Un diagnostic climat du territoire de la CCAM a été présenté aux maires le 30 mai dernier.

Un groupe de travail se déroulera le 23 juin prochain pour travailler de manière plus approfondie sur ce sujet.

Mme le Maire a délégué M. COGNET pour représenter la commune à cette séance de travail.

Tenue des commissions communales :

Commission communication : bulletin municipal à effectuer avant fin juin afin d'annoncer les festivités de juillet notamment.

Mme le Maire clôture la séance à 21h30.